

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIER PRIX DU JOURNAL... Abon. annuel, \$4. Abon. semestriel, \$2.

PRIX DES ANNONCES... Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 25. 10 lignes et au-dessous, 30. 40 lignes et au-dessus, par lig. 40.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocats, associés-propriétaires... est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse.

Matières Religieuses.

CONFÉRENCE DU R. P. DE RAVIGNAN À NOTRE-DAME.

5e Conférence. — Dimanche, 29 mars 1846.

Suite et fin.

Seconde partie. — L'ame a ses maladies, l'esprit ses troubles, le cœur ses chagrins, la conscience ses tourmens, la vie morale tout entière de l'homme a ses cruelles alternatives de lutte, de revers et de succès.

Cependant, dans le voyage si agité de l'ame vers son terme, on porte toujours avec soi le sentiment impérieux de la vertu et du péché. Le mal moral demeure toujours le mal, et la conscience qu'il trouble de sa présence a beau s'étourdir, le pêcheur n'est pas heureux, c'est la loi.

Ce besoin, cette disposition d'une conscience coupable, on les nomme le repentir ou le remords. Sans doute, ils ne sont pas nouveaux; ils naquirent avec le crime; on les retrouve partout, dans les sacrifices, dans les expiations publiques ou privées.

Mais quel est donc? Ce besoin de l'ame est rempli. L'ame se relève, délivré d'un poids immense, alors qu'elle a pu verser dans le sein du prêtre le secret qui l'oppressait.

Malheur à celui qui est seul! Va soli; c'est la sentence de l'Écriture. Enfin, un ami véritable, un père de notre ame est donné; on pourra tout lui dire. Il partagera toutes nos douleurs, entendra toutes nos peines, assistera à tous nos combats.

Dans la vie, rien n'est préférable à un ami fidèle. Qu'est-ce donc, quand on le sait appliqué tout entier par l'inviolable religion d'un sacrement divin à nous garder fidélité, à nous porter secours?

Ce bienfait est immense, et c'est une réalité vivante: nous le devons à l'institution catholique de la pénitence et à elle seule.

Il faut encore, quoi qu'on en ait, subir la lutte et le travail des vertus et de la grâce; il faut un champ clos où l'ennemi éternel de notre ame soit bien connu, signalé avec tous ses traits, combattu avec toutes ses hontes et toutes ses faiblesses.

retrouve aussi des forces, des lumières, et une résolution nouvelles.

Remarquez-le encore. Est-ce que le grand bien, l'immense besoin de l'ame ici-bas n'est pas le pardon de Dieu? Est-ce que nous ne sommes pas tous coupables envers son éternelle majesté? Il faut donc un pardon divin, garanti, assuré, manifesté pour la conscience. Il faut absolument un gage de l'amitié rendue à l'homme par son Dieu après de longs et sanglants outrages, après les ravages du péché, du crime même; après les étreintes d'un cruel désespoir.

Étrange et douce merveille! Ces trois choses, l'aveu, le repentir, le pardon, consacrées dans l'institution catholique, garanties par la mission du prêtre, ont apporté au monde plus de paix, plus de joies, plus de changements heureux, plus de déterminations généreuses plus d'héroïques sacrifices, plus d'œuvres utiles ou sublimes que les inspirations du génie et tout l'enthousiasme de la gloire.

Un homme parut au XVIIe siècle. Philosophe profond et sage, savant heureux, génie hardi et patient, esprit clair et sublime, Leibnitz est demeuré comme une des grandes gloires de l'humanité.

Il a laissé en latin un manuscrit précieux, tout entier de sa main et dépositaire de ses croyances les plus intimes. Ce manuscrit imprimé une première fois, il y a plusieurs années, vient de l'être de nouveau sur l'original avec un soin et un scrupule dignes d'éloges.

Le trait suivant fera voir que souvent on est plus près de Dieu que lorsqu'on y pense le moins. Voici le fait suivant en preuve: En 1835, le naturaliste M. Schimper avait entrepris un voyage en Abyssinie, où il avait favorisé de tout son pouvoir les travaux des missionnaires protestants.

Le trait suivant fera voir que souvent on est plus près de Dieu que lorsqu'on y pense le moins. Voici le fait suivant en preuve: En 1835, le naturaliste M. Schimper avait entrepris un voyage en Abyssinie, où il avait favorisé de tout son pouvoir les travaux des missionnaires protestants.

Je ne suis en ceci que l'écho de mille voix plus puissantes parmi lesquelles n'oubliez pas la belle et magnifique voix d'André Stuart: relisons quelques phrases du chef-d'œuvre de sa vie, le rapport du comité sur l'établissement des terres de la couronne, (1821).

des ames, il a voulu que les maux de l'infirme et l'état de sa conscience fussent mis à découvert devant eux. On ne saurait nier que toute cette institution ne soit parfaitement digne de la sagesse divine, et si quelque chose est louable, grand et glorieux dans la religion, certainement, c'est le sacrement de la réconciliation que les Chinois et les Japonais ont tant admiré eux mêmes.

Je vous laisse, messieurs, avec ces graves paroles de Leibnitz. Ou je me trompe, ou peu d'autres, sorties de la bouche de ce grand homme, doivent plus profondément vous émouvoir, et peuvent mieux montrer l'admirable et vive alliance de la raison, de la science et du génie avec la foi.

NOUVELLES.

Les papiers des Indes rapportent un trait d'une horrible cruauté exercé par les Sikhs sur un prêtre catholique du nom de Père François Saint-Etienne. Ce zélé missionnaire administrant un soldat mortellement blessé, lorsque les Sikhs tombèrent sur lui, le massacrèrent, et coupèrent son corps en pièces; les soldats catholiques ont pu sauver ses restes, et les ont mis dans un coffre, qu'ils ont enterré.

Nous apprenons par les Annales de la Propagation de la Foi, que M. Chamais de Grizolle, missionnaire apostolique, a été arrêté en Cochinchine avec un autre prêtre et plusieurs chrétiens indigènes. Ce généreux apôtre qui depuis plusieurs années arrosait cette terre ingrate de ses sueurs vient d'être conduit à Hué, capitale du royaume, et jeté dans la même prison où son ami M. Galy est resté vingt-deux mois exposé à toutes sortes de mauvais traitements, et aux plus rigoureux supplices.

Le trait suivant fera voir que souvent on est plus près de Dieu que lorsqu'on y pense le moins. Voici le fait suivant en preuve: En 1835, le naturaliste M. Schimper avait entrepris un voyage en Abyssinie, où il avait favorisé de tout son pouvoir les travaux des missionnaires protestants.

Aux conversions que nous avons annoncées dans notre dernier bulletin, nous allons en ajouter d'autres de nouvelles dates. Il est si glorieux pour la gloire de la religion catholique de raconter les triomphes qu'elle remporte tous les jours sur l'hérésie.

Une personne respectable du clergé de Londres,

nous écrit qu'il ne se passe guère de jours sans que l'on soit témoin de quelque conversion remarquable.

Quatre personnes de distinction, de l'un et de l'autre sexe, ont été admises dans le sein de l'église romaine à la chapelle de Kensington, par le ministère du rév. M. Rugden.

Le rév. William Howell Lloyd, ministre de l'église anglicane, a fait son abjuration dans la chapelle de la maison de l'évêque à Birmingham. Le Standard de Liverpool qui nous donne cette nouvelle, nous annonce que peu de jours auparavant, un monsieur de distinction d'Écosse avait aussi prononcé sa profession de foi à l'église romaine dans la même chapelle.

M. Joseph Evans natif d'Angleterre, a fait abjuration dans l'église paroissiale de St. Nicolas, Galway, entre les mains du très-rév. B. T. Roche, P. P.

Le rév. Ed. Healy Thompson, pasteur de Ste. Marylebone, Londres, a fait abjuration dans l'église de Salisbury, le jour du Samedi-Saint.

La semaine dernière (18 avril), le rév. Cecil Wray a annoncé à la congrégation de St. Martin in the field que M. Well, a été perverti par l'ordre, la déceance et la majesté des cérémonies romaines, dont ils ont à déplorer le manque; c'est pourquoi, dit-il ailleurs, sa perte, et celle de plusieurs autres, doit être attribuée à la faute de ceux qui font les cérémonies, avec une négligence impardonnable.

Le Dorset Chronicle de Bath déplore la perte d'un autre ministre qui a embrassé la communion de Rome.

Le rév. J. M. Jephson, pasteur de l'église de Wilby, a été converti à la religion catholique par les instructions du rév. Lopez, prêtre catholique de Great Yarmouth; madame Jephson, son épouse, a imité l'exemple de son mari.

M. Faber, ministre de l'église d'Angleterre qui avait dissuadé les deux jeunes MM. Pitt, de se faire catholique a fait abjuration avec eux; les journaux protestants d'Amérique jettent feu et flamme contre M. Faber; en l'accusant d'avoir débâché deux jeunes gens dans le romanisme, contre la volonté de leurs parents. M. Faber n'a pas eu grande difficulté, à se défendre contre une accusation aussi mal fondée.

M. Christie, bachelier du collège d'Oriel, après avoir fait abjuration, a quitté l'étude de la médecine, pour entrer dans l'état ecclésiastique.

Dans le cours de l'année dernière, il est entré 18,000 tonnes de Mahogany dans le port de Liverpool. Ce bois est devenu aussi commun que le chêne, et se vend le même prix. On s'en sert pour l'intérieur des églises, vu qu'il se courbe plus aisément que le chêne. Le Tablet prétend même qu'on bâtit avec ce bois précieux des navires et autres bâtimens.

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, représentant les Communes du Canada, assemblés en Parlement Provincial.

L'humble requête des Archevêques et Evêques soussignés, expose respectueusement:—

Que c'est avec une véritable et sincère satisfaction qu'ils ont vu que le gouvernement de Sa Majesté, mu sans doute par un sentiment de justice et d'équité, et après avoir conservé intacts, depuis quarante-six ans, les biens du ci-devant ordre des Jésuites, a bien voulu les mettre à la disposition de la législature de cette province, pour qu'ils fussent employés à promouvoir l'éducation dans le Bas-Canada.

Que vos pétitionnaires ayant lieu de supposer que votre honorable chambre va prendre de nouveau en sa sérieuse considération les moyens les plus propres à avancer l'éducation et disposer de ces biens pour parvenir à ce but, ils regardent comme un devoir impérieux pour eux et une obligation de conscience de se présenter devant votre honorable chambre par une humble et respectueuse requête pour exposer que c'est leur intime conviction que ces biens ayant été originellement donnés ou acquis pour l'éducation des habitants catholiques de ce pays, l'église catholique du Canada a le droit de réclamer que ces biens lui soient

Feuilleton.

INSTITUT CANADIEN.

UN MOT SUR LE COMTÉ DE RIMOUSKI.

DU SOL ET DU CLIMAT.

(Suite.)

En sorte que si toute la population de la province fournissait la même proportion que les 20,000 ames du comté de Rimouski, on aurait une circulation de valeurs au montant d'à-peu-près 5,000,000 de louis.

Et eu égard à la représentation cette somme devrait s'élever à £6,683,000, et le revenu territorial provenant des ventes et loyers seulement, à £108,453 4 0. Si chaque membre devait se présenter avec sa part d'un pareil budget sous peine d'être dépourvu de ses prétentions, sans doute que nos amis de l'Ouest montreraient plus d'un bout d'oreille.

Si je parle de l'étendue du commerce des bois et du commerce d'importation, ce n'est pas que je considère cette activité maladroite comme un bien réel pour le pays, au contraire je la regarde comme diamétralement opposée à notre intérêt, en ce qu'elle détourne de l'agriculture cette seule vraie source des richesses durables. Car que recevons-nous en échange de notre exportation? rien qui puisse être appliqué sur le sol, aucun produit qui puisse le féconder, aucun genre d'industrie qui puisse nous aider à son exploitation; mais un peu de circulation qui va tarir avec la source tarissable qui l'aura produite.

A propos de ce pillage de nos forêts, ce serait peut-être une question de savoir si les seigneurs qui tiennent leurs propriétés à charge de concéder ont le droit de disposer pour un autre usage de parties immenses de

terrain qu'ils sont destinés à protéger et à la dilapidation desquelles ils prêtent une main dénaturée.

La seule cause du retardement dans l'établissement des terres de la couronne vient de la tenure en franc et commun socage, c'est ici qu'on peut bien remarquer dans la pratique l'erreur de ceux qui ont prétendu que la tenure seigneuriale s'opposait à la prospérité du pays, c'était une belle thèse pour faire parade d'un republicanisme vrai ou faux. Pour moi, jamais je ne jette les yeux sur un contrat de concession sans me fâcher tout rouge de voir vendre à l'homme un droit qui lui appartient par les lois de la nature et de la raison; mais d'un autre côté dans la tenure en franc et commun socage vous fait-on un présent de ce qui de droit vous appartient, non on vous le fait payer comptant, tandis que d'autre part on ne vous en demande que la rente. D'ailleurs les obligations du seigneur envers son censitaire font qu'il n'y a plus de parité. Et ce point est si bien senti que toutes les seigneuries ici sont établies, tandis que les townships, dont plusieurs sont pourtant d'une plus grande valeur que plusieurs seigneuries, sont inhabitées. Et comment en serait-il autrement, celui qui n'a pas d'argent mais bien de bons bras, peut commencer avec son courage seul et son énergie, un établissement que jamais peut-être il n'aurait le moyen de payer.

Je suis persuadé que si la province établissait ses terres en tenure seigneuriale, elle se verrait bientôt avec un revenu que ne lui donnera jamais la vente des terres de la couronne qui se vendent peu. Le seul changement, il me semble, qu'il serait bon de faire, serait de retrancher certains droits vexatoires comme ceux sur la pêche et la chasse, de fixer les rentes à un certain taux qu'on ne pourrait outre-passer et de faire disparaître des contrats la lettre morte, mais injurieuse, reste de temps de barbarie et de despotisme.

Quant aux lods et vente on devrait, je crois, les con-

server, car de cette loi comme de celle du douaire, qu'on a morcelée à un point de n'en faire qu'une moquerie, il résulte que les enfants ont une protection contre la folie de leurs parents. Car tous les changements de ce genre ne sont autre chose que les empiétements de l'indigence et du calicot sur les vrais intérêts du pays, que la nature et l'excellence du sol ont destiné à être surtout un pays agricole.

Je ne suis en ceci que l'écho de mille voix plus puissantes parmi lesquelles n'oubliez pas la belle et magnifique voix d'André Stuart: relisons quelques phrases du chef-d'œuvre de sa vie, le rapport du comité sur l'établissement des terres de la couronne, (1821).

Votre comité n'a pu qu'être surpris que la grande surabondance de population agricole de la province n'ait pas été depuis longtemps établie sur les vastes étendues de terres non concédées de la couronne, et il s'est enquis soigneusement si les causes qui ont produit l'anomalie étrange d'une surabondance de population agricole, environnée de terres désertes et incultes, étaient permanentes dans leur nature ou autrement.

C'est avec une satisfaction peut ordinaire que votre comité peut déclarer qu'il est d'opinion que ces causes ne sont point d'une nature permanente, et qu'il peut ajouter que l'on peut raisonnablement espérer que l'éloignement n'en est ni difficile ni reculé.

Votre comité est d'opinion qu'une des causes principales qui ont retardé l'établissement des terres incultes de la couronne dans le Bas-Canada, a été l'abandon de l'ancienne manière de concéder les terres en fiefs ou en seigneuries, et l'introduction de la tenure en franc et commun socage, tenure nouvelle et inconnue au peuple de ce pays.

Le système le moins onéreux pour celui qui s'établit est indubitablement le système français des seigneuries.

Sous cette tenure celui qui faisait un établisse-

ment avait plusieurs avantages: il n'était pas obligé de déboursier aucun argent pour sa terre. Quelque petit fonds qu'il possédât, il le pouvait entièrement employer à l'amélioration de sa terre.

Le seigneur, dans certains cas, mais non universellement, était tenu, par les conditions de la concession originaire, d'ouvrir un chemin pour communiquer des établissements de sa seigneurie les plus éloignés à la concession suivante des terres non concédées dans icelle. Il devait bâtir un moulin, et la mouture était payée à un taux plus bas (1-14 qu'il ne l'est maintenant dans les Etats-Unis, où il y a la plus grande concurrence (1-12).

Le système des seigneuries est propre à produire et a produit en ce pays une division égale des terres, chose favorable au bonheur des hommes, aux bonnes mœurs, aux habitudes d'industrie, à la stabilité des lois du gouvernement et à la force militaire du pays.

La tenure en seigneurie est une tenure que le peuple de ce pays entend et à laquelle il est accoutumé.

Les habitudes religieuses et sociales du cultivateur canadien l'empêchent d'émigrer aux terres de la couronne à quelque distance. Là il est privé des principales consolations de sa religion, son enfant ne peut pas être baptisé, ni instruit des principes de sa religion. Sur le bord de sa fosse il ne peut recevoir aucune consolation religieuse. Il n'a aucun moyen d'assister au service divin.

LES PAROISSES.

Nous allons faire un court pèlerinage à travers nos campagnes. Nous partons matin, à pied, sans souci, car partout nous recevons l'hospitalité, c'est ainsi qu'il fait bon voyager.

Suivez-moi: le soleil commence à paraître, les brumes de la mer s'envolent à son approche, les vilains,

remis, afin qu'ils soient employés à leur destination première, d'autant plus qu'outre l'éducation à donner aux Canadiens, il y avait encore d'autres objets en vue de la part des donateurs ou des acquéreurs de ces biens, tels que : la propagation de la foi catholique parmi les sauvages, l'achat d'un certain nombre de messes etc., objets qui ne peuvent être remplis que par le ministère des évêques catholiques.

A l'appui de leurs réclamations, vos pétitionnaires présentent la liberté d'accompagner leur présente requête d'un mémoire qu'ils ont fait faire à cette fin, et par lequel ils espèrent que votre honorable chambre se fera convaincre de la justice de leur réclamation et fera droit à leur demande. Ils prennent aussi la liberté de référer à un rapport d'un comité spécial de la chambre d'assemblée du Bas-Canada sur l'instruction, lequel rapport, daté du 20 février, 1824, renferme les extraits des titres en vertu desquels l'ordre des Jésuites possédait les biens dont il s'agit.

Vos pétitionnaires ont vu sans aucun esprit de jalousie les établissements d'éducation de leurs frères, professant une autre croyance qu'eux, amplement dotés par le gouvernement de Sa Majesté, comme on pourr s'en convaincre par l'aperçu qu'ils prennent la liberté d'annexer au mémoire ci-dessus mentionné, c'est pour cette raison qu'ils attendent avec confiance de votre honorable chambre la même libéralité envers l'église catholique dont l'existence et la libéralité sont garanties par la chartre et par le statut du parlement britannique, passé dans la quatorzième année du règne de Sa Majesté, George Trois, chap. 83.

Et afin de faire disparaître les difficultés qui pourraient s'élever sur la garantie que ces biens, rendus à l'église catholique, seront employés à remplir les buts auxquels ils ont été originairement destinés, vos pétitionnaires n'hésitent pas de prendre l'engagement solennel de fonder, à même les revenus de ces biens ou de plusieurs établissements d'éducation supérieure dans lesquels seront enseignés telles branches de sciences que pourraient requérir les besoins du pays, et même d'y établir des cours publics de médecine, de droit, d'économie domestique et même des beaux arts, adaptés aux besoins de toutes les classes de la société, dès qu'il se présenterait un nombre suffisant d'élèves pour suivre ces cours; et pour cela un plan ou projet d'éducation est aussi annexé au mémoire sus-mentionné. Vos pétitionnaires s'engageront aussi à rendre tous les ans compte au gouvernement de l'emploi des revenus des dits biens.

La présente démarche de la part de vos pétitionnaires n'est que la répétition de ce qui a déjà été fait à plusieurs reprises auprès de l'exécutif, tant par eux-mêmes que par leurs prédécesseurs évêques qui, comme vos pétitionnaires, étaient convaincus qu'ils ne réclamaient qu'un droit de justice et d'équité.

Vos pétitionnaires ont d'autant plus d'espoir d'obtenir ce qu'ils demandent par cette requête, qu'ils savent que votre honorable chambre n'ignore pas les efforts que le clergé catholique a fait de tout temps pour l'avancement de l'éducation dans ce pays, aidé comme il l'a été par votre honorable chambre et par les généreuses libéralités de leurs citoyens.

Pourquoi vos pétitionnaires supplient votre honorable chambre de prendre leur requête en considération favorable.

Et comme par devoir ils ne cessent de prier.
† J. O. Archevêque de Québec,
† P. F. Ev. de Sidymé, Coadjuteur de Québec,
† G. Ev. de Montréal,
† J. C. Ev. de Martyropolis, Coadjuteur de Montréal.

Canada.

QUÉBEC, 23 MAI, 1846.

Par l'arrivée du pyroscaphe *New-York*, de la Nouvelle-Orléans, à Philadelphie, nous avons des nouvelles de la guerre du Mexique.

Le capitaine Walker, des *Rangers* du Texas, qui arriva à la Nouvelle-Orléans le 25, des retranchements vis-à-vis de Matamoros, nous apprend les nouvelles suivantes :

Un engagement a eu lieu entre les forces des Etats-Unis et du Mexique. Le général Taylor, dans la soirée du 3, a fait une sortie avec un détachement, dans le but d'ouvrir une communication entre la Pointe Isabelle et le retranchement.

Au matin du 4, au point du jour, les Mexicains prenant avantage de son absence, commencèrent une forte canonnade sur les retranchements à laquelle nous répondîmes bravement, et en moins de 30 minutes les batteries de l'ennemi étaient réduites au silence, et la cité de Matamoros en cendres.

Le massacre chez les Mexicains était terrible; au-dessus de 700 étaient tombés morts sur le champ. Le nombre des maisons restant à Matamoros n'était pas assez grand pour loger les blessés.

Dans Matamoros et ses environs il y avait 5,000 de

elles ont dans toute la nuit voyez comme elles sont pâles.

Nous commençons à voyager sur une belle plage salinieuse: d'un côté sont des dunes au pied desquelles vous voyez les habitations et de l'autre le fleuve, large de sept lieues, bordée au nord par de hautes montagnes auquel l'éloignement prête une teinte bleue qui se détache en lignes admirables sur notre ciel violet. Vous voici arrivé sur le haut d'un coteau, jetons un regard en arrière, voyez à trois lieues au large la grande île aux Lièvres, à l'Ouest les Pélerins, ils ont bien en effet l'air des pélerins qui se consultent sur leur route, ces trois rochers qui se regardent de près. Nous arrivons à la chapelle de la Rivière du Loup; saluons sa modeste enceinte qui forme avec l'église presbytère qui l'avoisine un contraste que je n'aime pas. Plus loin, voici le village bien bâti sur l'escarpement de la rivière, mais qui manque de ce clocher classique d'un village canadien. D'ici part un chemin qui mène au lac Témiscouata, et de là au Nouveau Brunswick. La rivière coule dans la direction du nord-est; dans les crues, dit-on, ses eaux prennent des leurs sources une saveur salée. Sur l'escarpement sud de la rivière, à son embouchure, il existe une source sulfureuse, située au milieu d'une belle ferme, propriété de mon oncle M. J. B. Taché, sans les bienfaits duquel je serais peut-être hors d'état de vous communiquer ces choses. A un tiers de lieue de l'embouchure de la rivière, il existe une jolie chute d'environ cinquante pieds. Nous continuons à côtoyer le fleuve; quoiqu'il existe un autre chemin plus court, détournons ce charmant coteau boisé de sapins; en suivant les détours de ce couvert ne vous sentez-vous par la tête pleine, le cœur gros de tous les souvenirs de notre poésie nationale! reposons nous au bord de la mer à ce campement sauvage qui vient animer ce magnifique paysage, voici le fleuve! Apercevez vous au large ce

rochers qui ressemblent à un bastion massif? c'est le Pot à l'eau-de-vie, refuge des vaisseaux et des oiseaux dans la tempête. Voici l'anse au Persil qui tire son nom de l'abondance de persil sauvage qu'on y trouve, est suivit d'autres de ce que les flots y ont déposés à une demi lieue au large ont la forme d'une plate-bande plantée d'herbes du même nom. Voyez-vous le gros Kakoune, ce cap qui donne son nom à la campagne qui l'avoisine et qu'il a reçu lui-même des Sauvages à cause du grand nombre de pores-épics auxquels il donnait asile. Le village de Kakoune ne vous semblait-il pas charmant sur son coteau coquettement paré et d'où sa vue plonge dans la Baie qui s'étend à ses pieds. Encore deux chemins qui se présentent, un au milieu des terres bien plus court, mais l'autre sur le fleuve accidenté de rochers, couverts de mélèzes et de bruyères; de petites savanes traversées par des courants bordés d'annes et de saules, et puis toujours le fleuve et l'odeur de la mer. Nous sommes arrivés à l'embouchure de la rivière Verte, ainsi nommée de la luxuriante verdure de ses bords. Voici le village de l'Île-Verte et puis l'Île au large, sur laquelle existe un phare situé près d'une grosse roche appelée roche à la Baleine, et au nord est l'anse qui s'étend au pied des falaises au bas desquelles blanchissent les habitations, savanes tremblantes, percées de pertuis sans nombre, séjour de toutes espèces de gibiers; j'ai tant de fois parcouru en chassant les anses de Kamouraska, ma paroisse natale, j'ai tant de fois rêvé assis sur un tronç d'arbre apporté par les flots, que j'aime à voir ces savanes de la mer partout où je les rencontre!

Retrons dans cette habitation; en nous reposant nous mangerons le lait au sucre et des fraises cueillies du matin, là habite un vieillard qui nous dira les noms des rivières, des forêts qui s'étendent en arrière des établissements: Il nous dira qu'il y a eu une rivière

nommée Maria-Kêche, souvenir sauvage de la protection accordée à l'intercession de la mère du Divin Civilisateur. Il nous racontera l'histoire de mille autres souvenirs de cette époque demi-sauvage et demi-civilisée.

Nous nous sommes reposés, continuons à longer ces falaises d'où s'échappent ces jolies cascades, gravissons la côte de la pointe à la Loupe, appellation tirée de la structure de mamelon qui termine à la mer la courbure de ces falaises que nous laissons derrière nous. Quelle est cette embarcation qui laisse la côte, quelle est cette mélodie que chantent ces rameurs? La chaloupe c'est une chasseuse de marsouins et de loups marins qui se dirigent vers le grand courant du Saguenay, la mélodie c'est celle du "vaillant chasseur". Voyez-vous cette ouverture, on dirait un vaste entonnoir creusé dans les montagnes du nord, c'est l'embouchure du Saguenay, c'est de cette gueule béante que sort le courant de la grande rivière qui enveloppe les rochers que vous voyez au loin à la Loupe, l'Île-Rouge et l'Île-Blanche; il traverse le fleuve et vient frapper la côte sud qu'il suit bien loin; le fleuve Grand semble étonné d'une telle hardiesse, il laisse passer ce hardi vassal bien sûr qu'il se soumettra. Voyez-vous cette belle rivière qui coule au fond de cet immense ravin, descendons les degrés de cette pente qui se déroule devant nous; faisons halte sur ce pont qui unit les deux rives et tout en examinant le pittoresque aspect de ces croupes je vous dirai le nom de cette rivière. Des Français nos pères, remontaient en canot les sinuosités sans nombre de cette grande rivière, ils avaient visité les cents lacs où elle prend sa source, ils revenaient portés par les courants, lorsque l'un d'eux mettait le bras hors du canot pour puiser de l'eau, il m'avait bien coûté trois pistoles; Eh! bien, c'est depuis que cette rivière s'appelle des "Trois-Pistoles".

troupes Mexicaines, et on y attendait chaque jour des renforts.

Le général Taylor était sur le point de quitter Pointe Isabelle avec toutes les troupes sous son commandement pour ouvrir et entretenir une communication entre la Pointe et l'armée.

Le major Ringgold, de l'artillerie légère, a commandé au camp américain pendant l'engagement.

Le seul américain tué pendant le bombardement de Matamoros, l'a été par l'explosion d'une bombe.

Le camp des américains est construit de la manière la plus solide. Le feu des Mexicains n'y avait eu aucun effet.

Le matin du 6, avant le départ du *New-York*, une forte canonnade était entendue, supposée être une nouvelle attaque des Mexicains sur les troupes des Etats-Unis campées en front de Matamoros.

On lit dans le *Galveston News* du 8:

Quand le général Taylor a quitté Pointe Isabelle, il n'y avait pas le moindre doute qu'il ferait son chemin vers le retranchement contre un ennemi supérieur en nombre de beaucoup, que l'on avait posté dans tous les lieux avantageux le long du chemin, avec la détermination de le défendre.

Le nombre des Mexicains est estimé de 15,000 à 20,000.

MONTRÉAL, 22 mai 1846.

Monsieur,
Vous avez eu sans doute la maladie subite de notre orateur une couple d'heures après avoir repris le fauteuil. Il est tombé sans connaissance dans les bras de M. l'inspecteur général Cayley. Après avoir éprouvé une perte telle que celle de son épouse et la fatigue d'une longue route, il devait être moins que prêt pour un devoir aussi fatigant que celui d'orateur. Une heure environ, après avoir repris le fauteuil, il se plaignit à quelqu'un des membres d'un violent mal de tête; mais il ne voulut pas que la chambre en fût informée. Cette maladie ne devait pas avoir de suites dangereuses puisqu'il vient de reprendre le fauteuil.

M. Morin en remettant le fauteuil à sir A. McNab demandait pardon des erreurs qu'il avait pu commettre, et avait la bonté de dire que, s'il en avait commises, elles n'avaient pas été volontaires de sa part. Comme j'ai eu occasion de le dire dans le temps, depuis plusieurs jours sir A. McNab s'adressait aux amis de M. Morin leur demandant s'il croyait qu'il lui rendrait le service de le remplacer durant son absence; à la fin il s'adressa à M. Morin lui-même qui y consentit sans rien vouloir recevoir de la part de l'orateur comme lui-ci lui offrait une compensation pour ses bons services. Comme on le voit, ce n'est pas par l'influence de celui-ci ou de celui-là que M. Morin a consenti à rendre service à sir A. McNab.

Je m'étais trompé l'autre jour, quand je vous disais qu'à partir de lundi la chambre siégerait deux fois par jour; la motion de M. Laurin ne devait avoir effet que pour lundi; et quand il voulut la renouveler lundi pour le jour suivant, le ministère vota contre et la fit perdre. La chambre siégera demain mais non pas lundi.

Le bill des milices a été réimprimé après avoir été amendé dans un comité spécial; mais comme en tirant au net les divers amendements, le moteur du bill, M. Draper, avait involontairement commis quelques graves erreurs, la partie en défaut a été réimprimée séparément. L'on devra certainement beaucoup au zèle de M. Taché si cette mesure peut arriver à satisfaire le pays, car il s'est donné des peines incroyables pour l'améliorer; vous sentez bien qu'il n'a pas fait tout ce qu'il a voulu, et tout ce qu'il aurait désiré faire.

Le bill d'éducation a passé en comité n'ayant éprouvé aucun changement quant à ce qui regarde la taxe compulsoire, malgré un amendement de M. Laurin pour rétablir les dispositions de la loi de l'année dernière.

Je ne vous ai rien dit de la requête de Monseigneur l'archevêque de Québec, et de son clergé, demandant que les revenus des biens des jésuites fussent affectés à l'éducation des catholiques du Bas-Canada; je n'en dirai rien non plus pour le moment parce j'attends les débats sur les estimés pour l'année courante; ces estimés donne le jour à plusieurs injustices puisque les allocations pour les écoles qui se payaient auparavant à même le revenu consolidé de la province, sont prises cette fois sur les fonds des Jésuites.

Vous savez, sans doute, que le gouvernement a attiré M. Roblin pour environ £200; il a été nommé officier de douanes, régistrateur et agent des terres pour son comté. L'administration a pourtant dit en chambre aujourd'hui qu'il n'était encore que douanier. Un membre du parti ministériel a dit que si M. Roblin n'avait pas fait partie du comité chargé de décider l'élection contestée d'Oxford, le gouvernement ne lui eût pas donné toutes ces petites situations. Maintenant on se raille du résultat des délibérations de ce comité, M. Bertrand ayant été exempté de servir, par une ab-

sence trop longue et M. Roblin ayant cédé au désir d'être fonctionnaire public. Si M. Bertrand eût pu se rendre à temps pour prendre son siège, le gouvernement n'aurait pas donné toutes ces situations à M. Roblin, car son absence n'eût pas suffi pour mettre la cause de M. Hincks en danger; cela fait voir combien il importe d'être à son siège.

Nous ne répondrons rien aujourd'hui à l'article du *Canadien*, à notre adresse, sinon, que nous sommes requis par qui de droit, de déclarer hautement, que nous faisons notre besogne, et que nous ne sommes point redevables à aucun ex-fonctionnaire public, pour les articles qui nous ont valu les colères et les sarcasmes de cette feuille. Nous sommes persuadés que le *Canadien* fera sur ce point apologie au monsieur qu'il a désigné.

RÉSOLUTIONS proposées par l'Honorable M. Cayley au Comité des Subsidés, vendredi le 15 du courant, et adoptées avec amendements.

1. Résolu, Que la somme de trente trois mille, trente et un louis, courant, à prendre chaque année sur le fonds consolidé des revenus de cette Province, soit accordée à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pour défrayer les diverses dépenses indiquées dans la Cédule ci-annexée, marquée A.

2. Résolu, Qu'une autre somme de trente sept mille quatre cent cinquante louis, quinze chelins et trois deniers courant, qui sera pareillement prise tous les ans sur le fonds consolidé des revenus de cette province, soit accordée à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pendant la vie de Sa Majesté, et cinq années après le décès de Sa Majesté, pour défrayer les diverses dépenses indiquées par la Cédule ci-annexée, marquée B.

3. Résolu, Que durant le temps pendant lequel les dites sommes de trente trois mille, trente et un louis courant, et trente sept mille, quatre cent cinquante louis, quinze chelins et trois deniers courant, sont respectivement payables, elles seront prises et acceptées par Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, par forme de Liste civile, au lieu et place de tous les revenus territoriaux et autres qui sont maintenant à la disposition de la Couronne en cette Province; et que les trois cinquièmes du produit net des dits revenus territoriaux et autres revenus, maintenant à la disposition de la Couronne en cette Province, seront portés au compte du fonds consolidé des revenus; et que durant la vie de Sa Majesté, et pendant les cinq années qui suivront le décès de Sa Majesté, les deux autres cinquièmes du produit net des dits revenus territoriaux et autres seront pareillement portés au compte du dit fonds consolidé des revenus.

4. Que les dites diverses sommes ne seront pas payables pendant la durée de la Liste Civile accordée à Sa Majesté par un certain Acte passé par le Parlement Impérial, dans les troisième et quatrième années du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour réunir les Provinces du Haut et Bas Canada, et pour le gouvernement du Canada."

CÉDULE A.

Montants tels que votés par la chambre, vendredi le 15 mai 1846, en remplacement de ceux que nous avons déjà publiés, proposés par le gouvernement.

DEPARTEMENTS.

	£	s.	d.
Le Gouverneur Général, pour lui tenir lieu de tous honoraires, saisies et confiscations, £7,000 sterling.....	7777	15	6
<i>Haut-Canada.</i>			
Un Juge en Chef.....	1250	0	0
Quatre Juges Paisnés, à £1000 chaque.....	4000	0	0
Un Vice-Chancelier.....	1111	2	2
<i>Bas-Canada.</i>			
Un Juge en chef de Québec.....	1250	0	0
Trois Juges Paisnés de Québec, à £1000 chaque.....	3000	0	0
Un Juge en chef de Montréal.....	1200	0	0
Trois Juges Paisnés de Montréal, à £1000 chaque.....	3000	0	0
Un Juge aux Trois-Rivières.....	500	0	0
Un Juge pour le district de Saint-François.....	500	0	0
Premier Juge, district de Gaspé.....	500	0	0
Second do. do.....	500	0	0
Pensions des Juges.....	2222	2	4
Procureurs et Solliciteurs Généraux, salaires et allocations pour dépenses contingentes.....	3900	0	0
Cour de Vice-Amirauté.....	470	0	0
Alloué aux Juges de Circuit.....	1550	0	0
Clerc permanent attaché au Dépar-			

tement des Officiers en loi de la Couronne.....

300 0 0

Total courant..... 83031 0 0

CÉDULE B.

Montants tels que votés par la chambre en remplacement de ceux que nous avons déjà publiés, proposés par le gouvernement.

DEPARTEMENTS.

	£	s.	d.
Secrétaire du Gouverneur et son Bureau.....	1536	0	0
Secrétaire Prévenciel et son Bureau.....	4242	0	0
Bureau du Régistrateur qui devra se fonder dans celui du Secrétaire Provincial, sous un député, après le déplacement du présent Fonctionnaire.....	650	0	0
Bureau du Receveur Général.....	2050	0	0
Inspecteur Général et son Bureau.....	3906	0	0
Bureau du Conseil Exécutif.....	2637	0	0
Bureau des Travaux Publics.....	2000	0	0
Agent des Emigrés.....	752	4	2
Pensions.....	5555	11	1
Rentes annuelles des Sauvages.....	6966	0	0
Dépenses des Bureaux Publics.....	7500	0	0
Total courant.....	£37450	15	0

INCENDIE AU SAGUENAY.

Les lettres qui ont paru il y a peu de jours sur plusieurs journaux au sujet de l'incendie au Saguenay, ont suffisamment fait connaître le malheureux état d'un très-grand nombre de familles dans cette nouvelle colonie.

Nous apprenons aujourd'hui, de source certaine, que ce malheur n'est que trop réel. Heureusement, le feu qui en moins de deux heures a consumé presque en totalité les deux villages de la Grande-Baie des Ha! Ha! y compris une église et une maison d'école, plusieurs maisons d'habitation et autres bâtiments à la campagne, n'a pas exercé le même ravage à Chicoutimi où deux maisons seulement sont devenues la proie des flammes. Il y a donc encore les deux tiers du mal et dans toute son intensité.

On a si souvent fait appel à la charité des Canadiens et ils y ont toujours répondu si généreusement que l'on devrait craindre, ce semble, de la solliciter de nouveau, dans Québec surtout où il n'y a pas encore un an, le même fléau a fait tant de victimes et a inspiré tant et de si grands sacrifices à tous ceux qu'il n'avait pas atteints; mais la misère des pauvres habitants du Saguenay, après un pareil désastre, leur position particulière et leur isolement de toutes les autres paroisses dont la plus rapprochée s'en trouve encore éloignée de trente lieues, ne leur laissent de recours que dans la charité générale; on a la ferme confiance que, cette fois encore, on ne demandera pas en vain.

On recevra avec reconnaissance de l'argent, du grain, des provisions de bouche, des hardes tant vieilles que neuves pour personnes de tout âge; des étoffes du pays, du coton jaune, blanc, et autres étoffes pour vêtements et linges pour tout usage, tout étant destiné à la proie des flammes.

On peut remettre son offrande, à Québec, soit au séminaire, soit entre les mains des membres du comité pour les incendies du Saguenay; à la campagne, chez MM. les curés respectifs.

N. B.—Les journaux, tant anglais que français, sont priés de vouloir bien reproduire cet article.

Nous apprenons du digne curé de la paroisse de Saint-Roch de Québec, que la quête annoncée dimanche dernier comme devant avoir lieu le jour de l'Ascension, pour les incendies du Saguenay, s'est élevée à £90! Une pareille générosité est admissible de tout éloges, surtout lorsqu'on apprendra que cette somme d'offrandes a été levée au sein d'une population qui elle-même, voilà un an, fuyait de ses foyers chassés par les flammes qui firent d'un district populeux et prospère un vaste monceau de ruines.

(Pour le Journal de Québec.)

M. le rédacteur,
Veuillez-vous bien me permettre de demander à M. l'ex-régistrateur du comté de Québec, quand il se propose de remettre à qui de droit les actes qu'il retient depuis 1844? En disant qu'il retient, je me trompe, je devrais dire qu'il a relâché précédemment sur des tablettes de fenêtrés et sur des coffres çà et là dans le département des licences. Dans un temps de transactions comme celle-ci, où chacun a besoin de ses titres, j'ose me flatter que l'honorable monsieur ne m'accusera pas d'indiscrétion en lui faisant cette question.
ROCH.

Ce bel établissement est celui du chantier de MM. Têtu; atteignons l'autre sommet, regardez la mer et l'île-aux-Basques; voici le clocher d'une église, près de la mer, adossée à un rocher est une autre église voisine de la première, c'est la discorde qui a érigé deux temples où le Seigneur n'en demandait qu'un; mais sans examiner qui a tort ou raison, prions ensemble à l'ombre des deux croix pour que la paix et l'union se rétablissent dans cette belle mais malheureuse paroisse. Ce chemin nouveau plus droit, plus uni, vaut mieux pour le voyageur pressé, mais nous qui sommes touristes, il nous faut l'autre travail par des soulèvements au pied desquels sont des moraines, des blocs couverts de mousses, il nous faut passer sur cette croupe pour de la plonger le précipice, puis il nous faut la vue des Razades, jolis îlots, et du fleuve que demain nous laisserons, car ce soir nous camperons ici sur le rivage pour jouir du coucher du soleil qui va se cacher derrière les montagnes du Nord.

Voyez comme l'astre s'avance, son avant-garde de rayons lumineux pousse devant elle les nuages qui se pressent en flots rebelles, main enfin vaincus ils disparaissent de devant la face du roi de l'espace; celui-ci continue sa marche lente et majestueuse, des escadrons aux couleurs violentes se rangent d'abord sur les contours des montagnes, ils font bientôt place à d'autres aux insignes pourpres; enfin la garde d'honneur déploie ses étendards rouge vif, l'horizon paraît en feu, le soleil jette un regard sur son empire, il disparaît et bientôt après lui ses bannières oranges cessent de flotter, il a cédé sa place à la nuit non moins belle avec les ombres projetées sur l'onde par les fleuves les caps qu'on dirait des cavernes de la féerie du moyen-âge.

A continuer.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE.

Attendu que le congrès des États-Unis, en vertu de l'autorité constitutionnelle dont il est revêtu, a déclaré par son acte en date de ce jour, que, par le fait de la république du Mexique, un état de guerre existe entre les deux gouvernements; en conséquence, moi, James K. Polk, président des États-Unis d'Amérique, je proclame par la présente à qui de droit, le susdit état de guerre. Et il est spécialement enjoint aux personnes qui remplissent des fonctions civiles ou militaires, sous l'autorité des États-Unis, de faire preuve de zèle et de vigilance en s'acquittant des devoirs qui se rattachent à leurs fonctions respectives. Et de plus, j'exhorte tous les bons citoyens des États-Unis, au nom de leur amour pour la patrie, de leur ressentiment des injustices qui les ont forcés à recourir à la dernière ressource des nations offensées, et de leur désir d'arriver aux moyens les plus propres, sous les auspices de la divine providence, à abréger les calamités de la guerre, à s'efforcer de maintenir l'ordre, la concorde, l'autorité et l'efficacité des lois, en appuyant et fortifiant toutes les mesures qui peuvent être adoptées par les autorités constitutionnelles pour arriver à un prompt arrangement et à une paix honorable.

En foi de quoi, j'ai signé la présente et y ai fait apposer le sceau des États-Unis.

Fait en la ville de Washington, le treizième jour de mai, en l'an de grâce mil-huit-cent-quarante-six, et de l'indépendance des États-Unis le soixante-dixième.

JAMES K. POLK.

Par le président, JAMES BUCHANAN, Secrétaire.

La représentation dramatique, comme on le verra par l'annonce, est remise à mardi prochain.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

18 mai.

Barque Prince Regent, Crossman, 7 avril de Plymouth, Gordon & Nicol, lesté. —pilote C. Chouinard.
—Wm. & Mary, Allan, 7 avril de Colchester, Pemberton, lesté. —pilote D. Pichet.
—Thompson, Barton, 11 avril de Workington, à ordre, en lesté. —pilote J. B. Talbot.
Bri-k-Hibernia, Cotter, 3 avril de Workington, G. B. Symes & Co, lesté. —pilote F. Dallaire.

16.
Barque The Duke, Dady, 30 jours, de Liverpool, H. & E. Burstall, lesté. —pilote A. Roussel.
—Lord Seaton, Talbot, 11 avril de Thurso, Pemberton, charbon, 40, 3 passagers de chambre et 15 d'entre-pont. —pilote F. Lévesque.
Bri-k-Thorn, Baxter, 8 avril de Plymouth, A. & E. Burstall, lesté. —pilote D. Babine.
Bri-k-Southampton, Tuzo, 19 avril de Porto Rico, J. Gillespie & Co, sucre. —pilote J. B. Ganlin.
Navire Colonist, Sinnott, 14 avril de Liverpool, LeMesurier & Co, lesté. —pilote J. Dion.
—Atlas, Davies, 8 avril de Bristol, T. C. Lee, lesté. —pilote J. Raymond.

Bri-k-Victoria, Fritt, 4 mai d'Halifax, John Torrance, sucre. —pilote L. Asselin.
—Nino, Gibson, 12 avril de Limerick, A. Gilmour & Co, lesté, 142 passagers. —pilote J. B. Ross.
20 mai.
Erick Swallow, Grey, 8 avril de Portsmouth, H. & E. Burstall, lesté. —pilote L. Lemieux.
—Vivid, Balmann, 9 avril de Londres, Murison & Tobin, cargaison générale. —pilote M. Smith.
Naive Aberdeen, Mc-Grath, 10 avril, de Liverpool, T. Froste & Co, cargaison générale, 79 passagers. —pilote A. Fronier.
—Chelotte, Dewrey, 7 avril de Londres, J. Gillespie & Co, cargaison générale, 5 passagers de chambre et 103 d'entre-pont. —pilote M. Asselin.

—Amazon, Pearson, 16 avril de Hull, H. & E. Burstall, charbon, 113 passagers. —pilote G. Santerre.
Barque Tottenham, Evans, 7 avril de Youghal, à ordre, en lesté, 103 passagers. —pilote W. Atulet.
Bri-k-Promise, Retailick, 2 avril de Londres, Tibbets & Co, lesté. —pilote W. Irvine.
—Williams, Robinson, 10 avril de Palmbaef, Atkinson, Usborne & Co, lesté. —pilote A. Roussel.
—Swallow, Metgown, 22 avril d'Halifax, H. J. Noad & Co, sucre. —pilote J. B. Raymond.
Golette Manilla, O'Brien, 20 avril d'Halifax, H. J. Noad & Co, sucre et mélasse. —pilote.....

Barque Columbine, Taylor, 2 avril, Hull, à ordre, cargaison générale, 4 passagers. —pilote F. J. Audet.
—Canton, Nicol, 15 avril de Port Glasgow, A. Gilmour & Co, lesté. —pilote C. Dumas.
—James Stewart, 7 mai, St. Johns, Nfld, Gillespie & Co, cargaison générale, 1 passager. —pilote A. Genest.
—Susan & Sarah, Thornburn, 31 mars de Newcastle, J. n. Joseph & Co, charbon. —pilote F. Noël.
—Comtes of Darham, Stowe, 3 avril de Cuba, J. w. Leayraf, sucre. —pilote I. Goudreau.
—Rokby, Robson, 7 avril de Gloucester, à ordre, en lesté. —pilote A. Robt.
—Grenville Bay, Robson, 3 avril de Newcastle, H. S. Dalkin, charbon. —pilote J. n. Bernier.
Bri-k-Monkwearmouth, Neillis, 30 mars, C. E. Levey & Co, charbon. —pilote J. Chassé.
—Woodnan, Park, 10 avril de Sunderland, Alkinson, Usborne & Co, charbon. —pilote N. Clavet.
—O'd Rapp, Christie, 26 mars de Bourdeau, Sharples & Co, lesté. —pilote G. Fournier.
—Montreal, Menkingsof, 1 avril de Newcastle, J. n. Joseph & Co, charbon. —pilote C. E. Targion.
—Ahrstan, Peck, 2 avril de Londres, R. Hickson, lesté. —pilote J. infrene.

—Hro, Harrison, 11 avril de Workington, Pemberton, lesté. —pilote G. Lachance 2.
—Reinder, Wilkinson, 1 avril, Hartlepool, Anderson & Paradis, à ordre. —pilote J. Popin.
—Thronson, Goymer, 26 mars de Newcastle, G. n. Symes & Co, charbon. —pilote L. Laroche.
—Thron, Cooper, 31 mars de Newcastle, C. E. Levey & Co, charbon. —pilote A. Marmon.
Navire Urgent, Rogers, 13 avril, Apalachicola, à ordre, en lesté. —pilote C. Nollet.
—George, Simpson, 17 avril de Liverpool, Sharples & Co, lesté. —pilote P. Ruelland.
—Royal William, Francis, 9 avril de Londres, G. n. Symes & Co, lesté. —pilote C. Bernier.
Barque Cho, Easthope, 11 avril, Padstow, T. C. Lee, lesté, 149 passagers. —pilote J. L. plante.
Navire William Parrie, Agnew, 27 avril de Charleston, J. A. Pirrie & Co, lesté. —pilote L. Tremblay.
—Sherbrooke, Sterling, 15 avril de Cork, Pemberton, lesté. —pilote V. Goudreau.
Bri-k-Redwing, Stewart, 10 avril, Rochefort, A. Gilmour & Co, lesté. —pilote E. Lavoie.
—Lively, Moore, 5 avril, Galway, à ordre, en lesté, 299 passagers. —pilote F. Caron.

21.
Navire Caroline, Harris, 7 avril, Poole, LeMesurier & Co, lesté. —pilote A. Chamberland.
—Chiffins, Williams, 19 avril, neumaris, Pickersgill, Tibbets & Co, sel et ardoise. —pilote.....
—Robertson Clark, 9 avril de Glasgow, Masson Langevin & Co, cargaison générale, 5 passagers. —pilote P. Blouin 2.
—Cousbrock, Magnire, 11 avril de Liverpool, T. C. Lee, lesté. —pilote H. Chassé.
Barque Urania, Clark, 16 avril de Cork, LeMesurier & Co, lesté. —pilote J. n. Bernier.
—Northumberland, Evans, 12 avril, neumaris, Pickersgill, Tibbets & Co, sel et ardoise. —pilote F. Nadeau.
—St. Lawrence, Tullock, 14 avril, Aberdeen, A. Gilmour & Co, lesté, 97 passagers. —pilote P. Duteuble.
—Victoria, Young, 7 avril de Plymouth, T. C. Lee, lesté. —pilote L. St. Marc.
—Silvia, pile, 8 avril de Plymouth, à ordre, en lesté. —pilote P. anglois.
Bri-k-Margaret & Ann, Gillespie, 1 avril de Newcastle, à ordre, charbon. —pilote G. Lachance 2.
—Gratitude, Forrest, 29 mars de Newcastle, H. S. Dalkin, charbon. —pilote M. Turcot.
—United Kingdom, Wallace, 26 mars de Sunderland, H. H. Porter & Co, charbon, désu lphuré. —pilote J. morency.
—Ceres, Johnson, 30 mars de Newcastle, A. Gilmour & Co, charbon. —pilote J. mercier.
—Ann & Mary, Cunningham, 28 mars de Newcastle, Simple & Stewart, charbon et vitre. —pilote T. Théberge.
—Portia, Wrighton, 2 avril de Bourdeau, R. F. Maitland & Co, vinaigre. —pilote F. Paquet dit Lamontagne.

—Bella, Athorick, 18 avril de Dublin, à ordre, en lesté. —pilote J. Bourgette.
—Credo, Humphreys, 8 avril, Aberystwith, G. B. Symes & Co, lesté. —pilote F. Bourgette.
—William & Joseph, Crisp, 1 avril de Newcastle, A. Gilmour & Co, charbon. —pilote F. Pelletier.
—Pekin, Harvey, 6 avril, Ardrossan, J. McKenzie, charbon. —pilote G. Caron.
Bri-k-Falcon, Hall, 2 avril de Sunderland, C. E. Levey & Co, charbon. —pilote C. Dion.
—Indus, Jobling, 8 avril de Bourdeau, LeMesurier & Co, cargaison générale. —pilote D. Boulanger.
Golette Mary, Davies, 6 avril, Limerick, W. J. C. Eanson, lesté, 18 passagers. —pilote C. Dion.

MARIAGES.

A Saint-Roch, le 12 du courant, par le révérend M. Charest, M. François Ménard, à Demoiselle Sarah Guérard, tous deux de cette ville.

DÉCÈS.

A la Pointe-aux-Trembles, le 14, d'un coup d'apoplexie, Dame Marie-Louise Archambault, veuve de M. Jos. Bernard, âgée de 68 ans. Elle était sœur de Chs. Archambault, écrivain, ex-M. P. P., pour le comté de Beauharnais.

Aux pompiers.

UNE revue mensuelle aura lieu lundi, le 25 mai, à 2 heures, p. m., sur l'Esplanade, de toutes les compagnies, avec leurs pompes, armes et bagages, et en uniforme; on espère que chacun sera à son poste.

Par ordre, NICOLAS WELLS, Chef du Département, Québec, 23 mai 1846.

Par encan sera vendue sur le Quai de Wellington, MARDI matin le 26 du courant, à DIX heures.

LA cargaison de la golette Velocity, de Halifax.

67 bouquets, } Cassonade brillante,
63 barils, }
1 caisse, }
16 jarres l'iment, }
50 boîtes hareng de Digby, }
300 do. raisins muscats en grappes, }
100 caisses Figues, }
55 barils huile de morue, }

DUPONT & Co. 23 mai 1846.

Dépôt de Quincaillerie Papeterie, effets de Marine, etc., MAISON à l'encoignure des rues Saint-Nicolas et Saint-Paul,

Deuxième porte voisine de l'entrée du Parc à bois, PALAIS.

LE soussigné informe le public de Québec, les marchands et autres de la campagne, qu'il vendra en gros et en détail, toutes choses dans les lignes susdites, à des prix modérés, et au lieu mentionné.

R. H. POOLE. Québec, 22 mai 1846.

AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.

DES soumissions cachetées seront reçues jusqu'au TRENTIÈME jour de mai inclusivement, pour les ouvrages de maçonnerie, charpenterie et enduits à faire à une maison à être bâtie dans le faubourg St. Jean.

On pourra voir les plans et devis et obtenir toutes autres informations en s'adressant au bureau du soussigné.

PIERRE GAUVREAU, Architecte, Faubourg St. Jean, rue Aiguillon. 23 mai 1846.

SOIREE MUSICALE et dramatique.

AU BÉNÉFICE DES INCENDIÉS DU SAGUENAY.

LA société des AMATEURS CANADIENS prévient les souscripteurs à leurs représentations ainsi que leurs amis et connaissances, qu'ils auront l'honneur de donner une soirée musicale et dramatique.

MARDI,

Le 26 du courant.

A la salle de spectacle, près du Château St. Louis.

Elle se composera de **LES DEUX PRECEPTES,**

Jolie Comédie en un acte, par Scribe.

LE DEVIN DU VILLAGE,

OPERA,

Par Jean-Jacques Rousseau.

La soirée se terminera par **LA DEMOISELLE A MARIER,**

Comédie en un acte, par Scribe.

Les souscripteurs et autres sont priés d'aller retirer leurs billets aux bureaux du Journal de Québec et à la librairie de MM. Cary et cie.

Les conditions sont les mêmes que pour les soirées précédentes.

Les portes seront ouvertes à SEPT heures et demie. Le rideau se lèvera à HUIT heures.

QUINCAILLERIES, OUTILS, ETC.

SE VENDANT A DES PRIX TRÈS-REDUITS.

LES Magasins du soussigné se fermeront dans quelques jours, les marchandises qui en composent le fonds seront vendues à des prix très-réduits pour ARGENT COMPTANT.

P. DORION. Québec, 19 mai 1846.

A. HAMEL ET FRÈRE.

Grande variété de marchandises d'utilité et de fonds, à vendre en gros et en détail.

LES soussignés font leurs sincères remerciements à leurs amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu d'eux à l'égard de la liberté de prévenir leurs amis de cette ville et de la Campagne, et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les vaisseaux suivants, savoir, le (Great Britain, Zealous et Charlotte) de Londres; (l'Ann Kenny, Mercy, et Wilson) de Liverpool; le (Canada et Jane Brown) de Glasgow, un assortiment très-étendu et très-varié de marchandises de fonds, consistant en Draps de diverses couleurs et qualités, Casimirs, Patrons de veste, Mouchoirs de poche de soie, Chapeaux, etc., etc., etc. les dites marchandises ayant été choisies avec le plus grand soin par un des associés dans les divers marchés de la France, de l'Angleterre et de l'Ecosse. Et ils informent Messieurs les Tailleurs et autres Messieurs que leur assortiment de Draps, Casimirs, Patrons de veste etc., mérite une attention toute particulière de leur part.

A. HAMEL & FRÈRE. Québec, 19 mai 1846.

B. BILODEAU,

IMPORTATEUR DE

MARCHANDISES

De fantaisie et d'utilité.

VIENT de recevoir par le Zealous, Pearl et Lady Seaton, un grand assortiment de marchandises des derniers goûts, dont il dispensera à très bas prix. Il recommande l'attention des Dames sur un grand assortiment de CHAPEAUX de Paille et de Laine de Berlin. Québec, 23 mai 1846.

POINT DE SECOND PRIX.

MAGASIN NOUVEAU

De Pelleteries manufacturées, de Chapeaux, etc., etc.

R. GINGRAS,

12, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

A l'aboutissement de la rue du Palais, ou voisin de la maison Terc.

ON trouvera à ce magasin le plus beau choix de pelleteries manufacturées qui ait été encore offert sur le marché de Québec, renfermant ce qu'il y a de plus élégant et de plus riche et de mieux adapté aux rigueurs de notre climat pendant l'hiver. Mais on désire appeler l'attention du public sur ce qui est de demande actuelle un beau choix de chapeaux de Paris de fabrique anglaise et autres des formes à la dernière mode, et sur une variété de chapeaux légers en drap et en étoffe de fantaisie. L'assortiment de ces derniers chapeaux que l'on appelle casquettes est considérable, — l'on peut en fournir au détail de la ville et de la campagne à des prix modérés.

Les messieurs du clergé y trouveront aussi un choix de beaux chapeaux et de forme qui leur convient, à des prix modérés.

Aussi, un assortiment de cannes légères et élégantes. Les personnes qui voudront y déposer leurs pelleteries pendant la saison de l'été, y trouveront leur compte vu que le propriétaire de l'établissement ci-dessus a des appartements spacieux et propres à la conservation des pelleteries qu'on mettra à l'abri des ravages des insectes.

On fabrique à demande des pelleteries de toutes sortes. Québec, 19 mai 1846.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

MAISON TETU, 11, rue Saint-Jean.

Grande variété de

MARCHANDISES

D'UTILITÉ ET DE FANTAISIE.

à vendre en gros et en détail.

LES soussignés prennent la liberté de prévenir respectueusement leurs amis de la cité de Québec et de la Campagne ainsi que le public en général, qu'ils recevront par les Vaisseaux suivants, le Great Britain, Zealous, Charlotte, de Londres; le Ann Kenny, Mercy, Wilson, de Liverpool; le Canada, Jane Brown, Rowley, de Glasgow, un assortiment très-étendu de Marchandises de Fonds, et de Gouté, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents Marchés de la France, de l'Angleterre et de l'Ecosse.

Ils sollicitent particulièrement l'attention générale sur le département des Chapeaux de Dames qui se compose exclusivement de tout ce qui est nouveau et de plus à la mode.

Ils informent les Marchands de la Campagne que leur assortiment sera très-étendu et complet.

AU CLERGÉ.

Les soussignés informent aussi MM. les membres du Clergé, qu'ils recevront par les prochains arrivages, une quantité d'étoffes propres à leur usage pour vêtements de toutes sortes, etc., etc.

L. & C. TETU, Québec, 6 mai 1846.

MARCHANDISES SÈCHES.

LE Soussigné reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'ici de ses amis et du public en général, les informe qu'il a transporté son magasin de marchandises sèches sur la rue St. Nicolas, au Palais, à la maison située entre M. Bethel et M. Bélanger, où il aura constamment en main un assortiment étendu d'effets d'utilité et de fantaisie bien propres à attirer l'attention des acheteurs. Ceux de la campagne y seront pourvus d'une manière particulière, vu que le soussigné, tout en essayant de se mettre sur leur passage, s'est muni de tout ce qui peut leur être nécessaire. Il n'a pas besoin de dire que ses prix seront modérés, les acheteurs s'en convaincront promptement eux-mêmes.

Québec, 16 mai 1846.

N. B. Le soussigné tient toujours comme ci-devant son atelier d'ébéniste, etc., à St. Roch sur la rue des Fossés, où l'on trouvera fournitures de ménage de toutes sortes.

BUREAU DU SURVEILLANT DES INSPECTEURS-MESUREURS DE BOIS.

Québec, 16 mai, 1846.

ON fait savoir que le Bureau d'Examinateurs se trouvera, le LUNDI 25 du courant, à DIX heures aux Booms de MM. ANDERSON & PARADIS, pour éprouver les Aspirants à des certificats pour les départements des Bois carrés et des Mats, et sur les quais de MM. LOWNDES & PATTON, rue St. Paul, pour le département des Madriers. Les Aspirants pour le département des Douves seront examinés la même semaine un jour qui sera fixé ultérieurement, et dont on pourra obtenir information, ainsi que du lieu de l'examen, en s'adressant au soussigné.

Québec, 16 mai 1846.

JOHN SHARPLES, Surveillant.

Québec, 14 mai 1846.

COMITE' DE DISTRIBUTION. AVIS.

TOUTS propriétaires sont requis de produire un certificat des Inspecteurs en se présentant pour avoir leur dividende sur propriété immobilière.

AVIS est de plus donné qu'à partir de cette date, les soussignés inspecteurs seront prêts à donner des certificats à ceux des propriétaires qui ont déjà bâti en pierre ou en brique sur leurs emplacements ou à ceux qui ont actuellement sur les lieux des matériaux incombustibles en préparation pour la valeur de leur dividende.

Les soumissions pourront se faire à la chambre du comité, en l'hôtel de ville, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) depuis 1 heure jusqu'à 4.

Québec, 14 mai 1846.

R. SYMES, THEO. BAILLAIRGE.

Venant d'être reçus et à vendre par le soussigné (de manufacture américaine):

BALAIS, Sceaux, Allumettes, Miroirs, Fruits, Crachoirs, Violons, Horloges en cuivre, Vinaigre;

—AUSSI—

50 balles Ouate, première qualité, 200 douzaines Chapeaux d'éclisses, Glaces de Miroirs de 14 x 10, 9 x 12, 17 x 18 1/2, 7 x 9, 6 x 8—Le tout en gros.

Québec, 7 mai 1846.

E. LACROIX, Rue Sault-au-matéict.

FAIENCE.

En débarquement de l'Ann Kenny, de Liverpool:

61 PANIERS FAIENCE bien assortie, à vendre par le soussigné.

Québec, 14 mai 1846.

FABIEN BOIS, Rue St. Pierre, No. 52.

**BUREAU DU SURVEILLANT
DES INSPECTEURS-MESUREURS DE BOIS**

Québec, 14 mai 1846.

LES personnes qui désirent paraître devant le Bureau d'inspection pour faire preuve de leur aptitude et capacité, préalablement à l'obtention d'un Certificat qui les mette en état de prendre Licence comme Inspecteurs-Mesureurs de Bois d'après l'acte 8 Vict. c. 19, sont priées de faire parvenir à ce bureau leurs demandes par écrit aussitôt que possible.

JOHN SHARPLES,
Surveillant.

LIVRES DE PRIÈRES,

(BEAUX DANS TOUS LES GOÛTS ET A DES PRIX TRÈS-MODÈRES),
A VENDRE

Par Thos. Cary & Cie.

Place du Marché de la Haute-Ville :

Heures Nouvelles, en gros octaves.	Horloge de la Passion, Combat Spirituel.
Remaître Sainte.	Introduction de la vie Dévote
Formulaire de Prières.	Heures à Jésus-Christ.
Angé Conducteur.	Heures à la Vierge.
Paroissien Romain.	Heures de l'Enfance.
Imitation de la Vierge.	Chemin de la Croix.
Imitation de Jésus-Christ.	Mois de Marie.
Visite au St. Sacrement.	Livres de Prières.
Notions sur la Médaille.	Étrennes Spirituelles.
Journal du Chrétien.	Petites Journées Chrétiennes.
Paroissien des Dames.	Neuvains à Saint François.
Des Demoiselles.	Savoir.
Visite au Saint-Sacrement.	Petit Paroissien Romain.
Paroissien Chrétien.	Etrennes du Chrétien.
Paroissien Romain.	Heures aux Demoiselles.
De l'âme Picquée, 4 vols.	Psalmes et Cantiques.
De l'âme Picquée, 2 vols.	Exercice de retraites.
Glorie de Marie.	

—Aussi—

Testaments doubles et simples, sur papier fort, Grand Catéchisme ditto Petit ditto ditto Livres d'École, Français, Anglais et Latins. Ils attendent, par les premiers vaisseaux, une nouvelle collection de Livres Religieux de France. Québec, 5 mai 1846.

BULLETIN DES VENTES PAR ENCAN.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DU DÉPARTEMENT DU FEU.

Hôtel-de-Ville, 13 mai 1846.

Sec. 59.—AVIS est par le présent donné que toute personne qui gardera ou permettra qu'on garde des copeaux éparpillés, du feu ou de la paille, à l'exception de ce qu'il serait nécessaire pour les lits, qu'on ne doit pas laisser éparpillés, mais qu'on doit renfermer dans de la toile ou autre substance de cette nature, dans aucune maison ou partie de maison, encourra et paiera, pour chaque telle offense, une amende ou pénalité de vingt chellins courant, pour la première offense, et de quarante chellins courant pour chaque offense subséquente.

Sec. 65.—Que toute personne qui brûlera ou fera brûler, en plein air, aucune espèce de bois, copeaux, ripes, paille, ou aucune autre matière combustible, dans aucune partie de cette cité, encourra et paiera, pour chaque telle offense, une amende ou pénalité de vingt chellins courant.

N. WELLS, I. D. F.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES Soussignés offrent leurs sincères remerciements aux Messieurs du Clergé, et au public en général, pour l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'ici, et les informant qu'ils ont transporté leur établissement de la maison de M. Cairns à celle voisine de M. J. B. Hardy, rue Sous-le-Fort, No. 18, où ils continueront d'avoir un assortiment général d'Études à soutenir de plus belles, aussi, Draps superfins, Casimires, Satins à Vestes, et Tweeds à la commodité des séculiers. Ils osent se flatter par leur prompt exactitude à remplir les commandes qui leur seront faites, de mériter une part de l'encouragement public. Tout sera fait à des prix très-réduits.

J. B. WOOD & CIE., Marchands-Tailleurs,
Basse-Ville, rue Sous-le-Fort, No. 18.

Québec, 12 mai 1846.

A VENDRE.

LA maison maintenant occupée par Madelle Desbarats, située au bout de la rue St. Valier près de la barrière de péages. Les termes de paiement seront faciles. S'adresser aux soussignés.

LINDSAY & LEMOINE,
Notaires.

Québec, 16 avril 1846.

A Vendre.

50 TONNES Whiskey de Montréal.
J. GORDON,
rue St. Paul.

Québec, 23 avril, 1846.

Ecole et pension.

LE soussigné peut recevoir chez lui comme enseignant, 5 ou 6 jeunes messieurs, dont il se chargera de surveiller la conduite. Il annonce en même temps qu'il a réduit ses prix d'enseignement.

CLEMENT CAZEAU,
Rue Couillard, No. 6, 30, avril, 1846.

A Louer.

LA maison sise rue St. Joseph, No. 16, occupé comme résidence par le soussigné.

ED. J. DEBLOIS.

Québec, 24 Mars, 1846.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE.
DISTRICT DE QUÉBEC,

Dans l'affaire de JOHN SAUNDERS, failli,

AVIS public est donné par ces présentés en vertu d'un ordre de Jean-Casimir Bruneau, écuyer, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes dans et pour le dit district, en conformité du statut à ce relatif que la propriété immobilière et des biens désignés du dit failli, sera vendue à l'enchère sur les lieux à Douglas-Town, Gaspé, dans le district de Gaspé, le SAMEDI VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AOUT prochain; c'est à savoir : L'Établissement de Pêche au dit lieu de Douglas-Town, occupé depuis nombre d'années par le dit John Saunders, borné en front par la Baie de Gaspé, d'un côté par James Welsh, et d'autre côté par Mathew Power avec les bâtiments dessus construits.

Toutes personnes qui ont ou prétendent avoir quelque droit de part, ou concernant le susdit immeuble, sont par ces présentes requises d'en faire connaître la nature et l'étendue au dit Juge ou Commissaire, par écrit, au moins quinze jours avant le jour fixé pour la vente, afin que leurs réclamations puissent être entendues et qu'il puisse en être décidé.

(Signé) W. J. NEWTON,
Syndic.

Québec, 7 avril 1846.

Grande quantité

DE

HARNAIS.

LE soussigné fait ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici; il les informe qu'il aura constamment en magasin un assortiment général de CUIR de toutes sortes; aussi HARNAIS, BOTTES et SOULIERS français, et Souliers de cuir de pays, CROIXES de mouton et de veau, le tout aux prix les plus réduits.

—Point de second prix.

JOSEPH CADOTTE,
Marché de la Basse-Ville, rue St. Pierre.

Québec, 7 avril, 1846.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

Québec, 7 février 1846.

A VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au soussigné.

Par ordre,
F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

Québec, 27 décembre 1845.

EDOUARD THIÉRIE,

Marchand-Tailleur,

RUE DU PONT, ST. ROCH,

FAIT ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux. Et il leur fait savoir qu'il a reçu dernièrement par la voie de New-York, les modes de Paris, de Londres, et de New-York, ainsi que les coupes qui y ont rapport, aussi un assortiment de chapeaux satin et soie, de Paris, de la meilleure qualité.

Il a maintenant en main un assortiment choisi des meilleurs effets dans sa ligne, tel que draps de diverses couleurs et de différentes qualités, casimires les plus à la mode, casimire pour habits à la Napoléon et un autre assortiment complet de Patrons de vestes, satin, cashmiers, bretelles, scarfs, cravates, mouchoirs de soir, gants, etc., etc. Le tout sera vendu à des prix très réduits.

Il ose se flatter qu'avec un assortiment des meilleurs articles comme susdits, et la ponctualité dans la confection méritent la confiance publique.

Québec, 16 mai 1846.

Maintenant prêt à vendre :

SOUVENIR

DE

PREMIÈRE COMMUNION,

OU

Reglement de Vie d'une Jeune personne apres sa Première Communion ;

Approuvé par Mgr. l'Archevêque de Québec.

Ce livret, œuvre d'un prêtre du diocèse, est la propriété des imprimeurs-éditeurs, qui sévront contre toute contrefaçon. On pourra s'en procurer des exemplaires au bureau de ce journal, ou à la librairie de MM. Crémazie, seuls dépôts à Québec.

Québec, 7 mars 1846.

CHAPEAUX

LE soussigné offre en vente, à son magasin, un assortiment très étendu de CHAPEAUX

de Paris, de Londres et de New-York,

Licorne et de Foin, pour hommes et enfants ;

Casquettes de drap et de toile cirée. Couvertures de soie cirée. Gilets et Caleçons de chamois ; Gants de Buck-skin ; Galons de soie militaire, et autres patrons ; Ceintures de soie et de laine supérieurs ; Boules élastiques et de India-Rubber, pour les enfants ; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.

AUSSI,

Reçu par les dernier arrivages de l'automne dernier un assortiment de chapeaux pour les messieurs du clergé de différente qualité et prix.

Chapeaux de castor gris et noir pour les enfants des modes les plus récentes.

Répare des chapeaux de castors et leghorne.

F. E. GARANT,

No. 8, rue St. Jean.

Québec, 26 mars, 1846.

Chapellerie de Québec.

CHAPEAUX



DE PARIS,

de Londres, de New-York et du pays.

LE soussigné offre en vente, à son magasin, rue Buade, no. 9, vis-à-vis du presbytère, Haute-Ville, un assortiment très étendu des chapeaux susdits.

Les chapeaux dits français sont les seuls véritables de fabrication française à Québec.

Ses chapeaux de castor sont de la fabrique de B. W. W. et T. Wilson, de Londres, et sont comparables à aucun dans le marché.

Il peut en dire autant de ses chapeaux de New-York.

Il a aussi : Chapeaux de Castor pour les enfants, gris et noirs ;

Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds. PRIX TRÈS RÉDUITS.

POINT DE SECOND PRIX.

J. B. Corriveau.

Québec, 31 mars, 1846.

ARDOUIN & FILS,

Horlogers, Joailliers, etc.,

INVITENT très-respectueusement leurs patrons et le public à inspecter leur FONDS actuel de MARCHANDISES, qui sont des plus à la mode, et parmi lesquelles se trouvent : Chaînes d'or pour le cou et Bréquet ; une grande variété de riches et tres-jolies Épinglettes d'or, plaquées à mosaïques d'argent et noires, da. à manchettes et Boquet ; Boutons d'or pour vestes ; riches Bagues à diamants, rubis, émeraudes et autres pierres précieuses ; anneaux de deuil, de mariage, etc. ; Boutons d'or pour manches de chemise ; Épingles d'or et plaquées pour chales et manchettes, Loquets, Cachets de Montre, Agraffes de ceinture, Pendants d'oreille, etc. ; Bracelets de toilette et de deuil, Épingles pour les cheveux et Porte-boutons, Ornements de tête, Porte-crayons d'or et d'argent, Cure-dents Coûteux d'argent à beurre, etc. ; Ladies' Companions montés en argent, Souvenirs, Étués à caries, Montres d'or et d'argent, Pendules, ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop nombreux pour être détaillés.

N. B.—Vieux Or et Argent achetés et pris en échange.

Québec, 27 décembre 1845.

No. 60, rue Saint-Jean.

**ALMANAC
des affaires.**

MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de chaussures, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'écriteau du 28 juin, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valiers.
Québec, 3 juillet, 1845.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
Québec, 3 juin 1845.

MRS. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade.
Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer.
1er mai, 1845.

FELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 55, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claire ; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

**JOS. LAURIN,
NOTAIRE**

A TRANSPORTÉ son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, sur le marché St. Paul.
Québec, 5 mai 1846.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien. Tabac en Torquettes, Cigarettes, savon, &c., &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Étude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33.
Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son Étude au Bureau du "Journal de Québec".
Québec, 19 décembre 1845.

LE soussigné a transporté son domicile sur les rues St. George, au No. 16, vis-à-vis la demeure du docteur Parent.
F. O. GAUTHIER,
avocat.

Québec, 5 mai 1846.

LE DOCTEUR TOURANGEAU informe le public qu'il a transporté son domicile à l'enseigne des rues St. Marguerite et de la Couronne, faubourg St. Roch.
Québec, 18 avril 1846.

LE DR. RINFRET DIT MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Remi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.
Québec, 10 janvier, 1846.

AVIS aux pauvres gratuits depuis midi jusqu'à une heure.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Bas, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.
Québec, 4 juin 1845.

LE soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon.
PIERRE GAUVREAU,
Architecte.
Québec, 4 juillet 1845.

LE docteur ROY a établi son bureau au numéro 23, rue du Palais.—27 nov. 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.

LE soussigné a établi son Étude en la demeure de M. Edouard Dostie, boulanger, rue St. Joseph.
Jos. LEFEBVRE
2 Juin 1845.

LE DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Desrochers, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie les gens qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer l'année prochaine, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus passer de ses crédits.
Québec, 4 juin 1845.

BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Bateau, écuyer.
3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.
Québec, 10 juillet 1845.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.
Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.
No. 24, RUE ST. JEAN.
CONFISEUR.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-Ville.
1er mai, 1845.

PIERRE LEGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall
Juin, 1844.

WM. RUTHVEN, Re. leur, No. 27, rue St. Etienne, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU

**PHENIX
DE LONDRES.**

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.

Bureau, au QUAÏ de Gillespie,
ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi
GILLESPIE, GRENSHIELD & Co.
Québec, 4 juillet 1845.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Valier en arrière, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch ; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a fait l'incendie du 29 mai.
S'adresser à dame veuve CAS. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.
Québec, 27 septembre 1845.

AVIS PUBLIC est donné que Louis A. DASSER LEBLANC, apprenti meublier chez moi, a déserté de ma boutique. C'est un jeune homme de 19 ans, taille 5 pieds 8 pouces, cheveux blonds yeux bleus, d'une forte complexion, et toute personne qui le recevra ou emploiera sera poursuivie suivant la loi.
P. S. LAFLEUR.
Québec, 5 février 1846.